

Projet éducatif 2024 - 2027





L'organisateur

**Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de
l'Aube**

**22 rue Albert Boivin
10 000 TROYES**



**Présidente de l'association
Brigitte MARION**



**Directrice générale de l'association
Christèle DOLL
c.doll@pep10.org**



**Coordonnateur du projet
Nathalie DEVIVIERS
n.deviviers@pep10.org
03.25.80.15.47**

Lieux de fonctionnement

**Salle Périscolaire maternelle
Rue Georges Clémenceau
10270 Lusigny sur Barse**

**Accueil collectif de Mineurs
14 rue maréchal Foch
10270 Lusigny sur Barse**

**Bibliothèque communale de Lusigny
sur Barse**

**Salle des fêtes et la Grange de Lusigny
sur Barse**

**City stade de Lusigny sur Barse
Cantine Lusigny sur Barse
Stade de Lusigny sur Barse**

**Accueil collectif de Mineurs
Place Aimé Chanet
10270 Courteranges**

**Salle Périscolaire élémentaire et
maternelle**

**Bibliothèque de Courteranges
City stade communal de Courteranges
Cantine communale de Courteranges**

Garderie

**41 rue du 28 Août 1944
10140 Mesnil Saint Père**

**Accueil collectif de Mineurs
14 rue de l'école
10270 Bouranton**

**Salle Périscolaire élémentaire et
maternelle
Cantine communale de Bouranton**

**Accueil Collectif de Mineurs
10 rue du pressoir
10320 Bouilly**

**Salle Périscolaire élémentaire et
maternelle
Cantine communale de Bouilly
Bibliothèque communale**



Publics accueillis

ACM Lusigny sur Barse : Enfants de 3 à 12 ans

24 enfants de 3 à 6 ans

56 enfants de 6 à 12 ans

ACM Courteranges : Enfants de 3 à 12 ans

14 enfants de 3 à 6 ans

37 enfants de 6 à 12 ans

ACM Bouranton : Enfants de 3 à 12 ans

38 enfants de 3 à 6 ans

65 enfants de 6 à 12 ans

ACM Bouilly: Enfants de 3 à 12 ans

8 enfants de 3 à 6 ans

12 enfants de 6 à 12 ans



horaires de fonctionnement

Lusigny sur Barse

Périscolaire : 7h00 -9h00 / 17h00 -18h30

Mercredis : 7h00 à 18h30

Vacances scolaires à l'exception du 1er au 15 août et la 2ème semaine des vacances de Noël : Du Lundi au Vendredi 7h00 à 18h30

Exception faite des mini séjours, des sorties extérieures, des soirées organisées occasionnellement

Courteranges

Périscolaire : 7h30 - 8h45 / 12h00 - 14h00 / 16h45 - 18h45

Garderies Mesnil St Père et Montieramey

Périscolaire : 7h00 - 8h30 / 16h30 - 19h00

Bouranton

Périscolaire : 7h30 - 8h45 / 12h00 - 14h00 / 16h45 - 18h45

Bouilly

Mercredis : 7h30 à 18h30

Vacances scolaires 1 semaine à chaque vacances et 3 semaines en juillet

Du Lundi au Vendredi 7h30 à 18h30



Tarifs



TARIFS POUR L'ACM

(sous réserve de validation par la caf et les conseils municipaux)

Du 01 septembre 2024 au 31 août 2025

TARIFS NUMERO		1	2	3	4	5	6
QUOTIENT FAMILIALE		De 0 à 300	De 301 à 500	De 501 à 700	De 701 à 840	De 841 à 1100	> à 1101
7h00 – 9h00 17h00 – 18h45	½ heure	1.17 €	1.18 €	1.22 €	1.27 €	1.28 €	1.32 €
	Forfait mensuel matin OU soir	20.69 €	20.69 €	21.84 €	22.97 €	22.97 €	24.13 €
	Forfait mensuel matin ET soir	37.86 €	37.86 €	39.01 €	40.17 €	40.17 €	41.31 €
	Forfait annuel matin OU soir	182.31 €	182.31 €	192.51 €	202.53 €	207.78 €	212.64 €
	Forfait annuel matin ET soir	334.17 €	334.17 €	344.28 €	350.28 €	354.48 €	363.84 €
12h00 – 14h00 Uniquement Bouranton et Courteranges	REPAS PRIMAIRE	5.32€	5.32 €	5.43 €	5.43€	5.54 €	5.54 €
	REPAS MATERNELLE	5.10 €	5.10 €	5.21 €	5.21 €	5.32 €	5.32 €
	Pause méridienne sans repas	2.46 €	2.46 €	2.56 €	2.56 €	2.68 €	2.68 €
7h00 – 18h30	Forfait journée avec repas (les mercredis et les vacances)	3.14 €	4.17 €	6.24 €	9.02 €	14.91 €	18.89 €
7h00 -13h30 ou 12h00 – 18h30	Forfait ½ journée avec <u>repas</u> (les mercredis uniquement)	3.02 €	3.15 €	4.63 €	6.03 €	8.97 €	10,96 €
7h00 – 12h00 ou 13h30 – 18h30	Forfait ½ journée sans repas (les mercredis uniquement)	2.94 €	3.05 €	4.20 €	5.41 €	6.51 €	8.15 €

UN PROJET ÉDUCATIF FORT QUI S'APPUIE SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

L'apprentissage de la vie en société, et l'accueil inclusif, sur les bases définies par notre démocratie, est notre objectif fondamental.

Ce projet éducatif " Accueil Collectif de Mineurs " s'appuie sur le projet fédéral PEP :

" Agir pour une société démocratique, inclusive, solidaire et éco responsable " et dans le projet associatif des PEP 10 " Agir mieux ! Ensemble "

Les PEP 10
sont engagés
pour le droit et l'accès
DE TOUS
à l'éducation, à la culture,
à la santé, aux loisirs,
au travail
et à la vie sociale. **SOLIDARITÉ**

LAÏCITÉ

SOLIDARITÉ

ÉGALITÉ

CITOYENNETÉ

Association reconnue d'intérêt général,
détentrice de l'agrément Éducation Nationale,
éducation populaire
les PEP défendent ces 4 valeurs fondamentales.

Des objectifs clairs :

L'association des PEP 10 est porteuse de 2 valeurs fondamentales, la solidarité et la laïcité, qui contribuent au " vivre ensemble ".



- Apprendre à vivre ensemble, à être solidaire
- Etre acteur de ses vacances et de ses loisirs au sein d'un collectif
- S'enrichir en découvrant de nouvelles expériences, de nouvelles cultures, de nouvelles personnes...
- Favoriser l'accès de tous aux différents domaines d'activités
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et la responsabilisation individuelle et sociale de chaque enfant
- Vivre ailleurs pour devenir plus autonome
- Favoriser l'épanouissement et le plaisir
- Garantir un cadre assurant la sécurité morale physique et affective de tous, le respect de soi et des biens communs ainsi que de l'environnement.

Des effets attendus :



Ces objectifs traduisent notre ambition de plus-value éducative :

- La reconnaissance du droit à la différence
- Le respect de la personne, de sa liberté de conscience, de ses caractéristiques physiques
- Le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit de création
- Le développement de l'autonomie, des responsabilités individuelles et sociales, mais également de la coopération pour un mieux-être collectif
- Le développement de l'esprit critique, visant à former les citoyens de demain dans une société plus solidaire

Un ancrage territorial respectueux de l'environnement

Les accueils font partie intégrante des politiques locales en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Les PEP s'inscrivent dans une démarche qui favorise le respect de l'environnement et participe activement à la transition écologique.

La famille au coeur de chaque projet

La pleine participation des familles doit être favorisée lors de chaque étape de l'accueil c'est-à-dire avant, pendant et après en veillant à une communication adaptée et à un usage responsable des outils numériques.

Le respect des droits des enfants.

Nos Accueils Collectifs de Mineurs respectent la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les équipes PEP veillent ainsi à ce que l'enfant :

- ait toutes possibilités de se livrer à des jeux et des activités récréatives orientées à des fins éducatives (article 31 de la Convention)
- ait droit à la liberté d'expression qui comprend la liberté de rechercher, recevoir, produire l'information, à la liberté d'association et à la liberté de réunion (articles 13 et 15 de la Convention)
- soit protégé contre toute forme de violence, brutalité ou de négligence (article 19 de la Convention)

Les PEP militent pour que la prise de parole des enfants et des jeunes soit favorisée et institutionnalisée, avec par exemple, la création de conseils d'enfants.





Pour l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers,

les PEP s'engagent :

- à favoriser des lieux de vacances et de loisirs inclusifs en leur donnant les moyens d'agir, de vivre et de participer, avec les autres enfants ou jeunes, à l'ensemble des temps de vie.
- à faire en sorte que les enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers soient accueillis dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.
- à assurer aux membres des équipes d'encadrement une formation ou sensibilisation spécifique pour faciliter l'insertion psychologique et matérielle de tous les enfants ou jeunes.
- à informer tout futur intervenant, qu'il soit salarié, vacataire, volontaire ou bénévole, que l'organisme ou l'établissement est signataire de la charte de déontologie sur l'accueil des personnes en situation de handicap, et des obligations que cela implique.
- à faciliter l'obtention des aides financières.



Un projet partagé avec les équipes

Responsable pédagogique de l'équipe, le directeur est acteur et garant du bon déroulement de l'accueil pour tous les enfants ou adolescents. Les adjoints de direction sont associés aux responsabilités énumérées précédemment.

- En fonction du nombre de jeunes reçus, le directeur peut être assisté par un adjoint capable de le remplacer en cas d'absence.

Les animateurs sont associés à l'élaboration du projet pédagogique au sein de l'équipe. Ils mettent en place le projet d'animation et sont attentifs à la sécurité physique, morale et affective des mineurs qui leur sont confiés.

Les personnels de service font eux aussi partie intégrante de l'équipe éducative au plus près des besoins des enfants et des jeunes dans le cadre de leurs fonctions.

Tous les partenaires et intervenants doivent être partie prenante de ce projet éducatif et s'impliquer dans sa mise en oeuvre. Il appartient donc aux équipes éducatives de développer ces objectifs dans le cadre du projet pédagogique adapté à leur site.

Pour les PEP 10, l'ensemble des temps éducatifs est complémentaire, le jeune étant au coeur de chaque projet en tant qu'acteur de son parcours de vie.





respect **projet** être inclusion sécurité
droit acteur épanouissement
différence éducatif
enfant
vivre enfants partenaires
citoyenneté solidarité plaisir
ensemble laïcité environnement pédagogique
partage autonomie
engager



